

Pilat

Parc naturel
régional

guide de gestion des déchets d'activités

Quand l'entreprise
préserve l'environnement

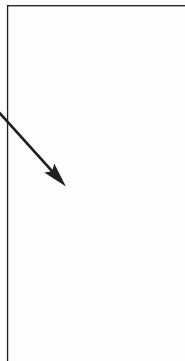


Cette brochure a pour but de vous aider à mieux gérer vos déchets d'activité au quotidien. Elle se présente sous forme d'un outil pratique auquel vous pouvez vous référer en cas de besoin.

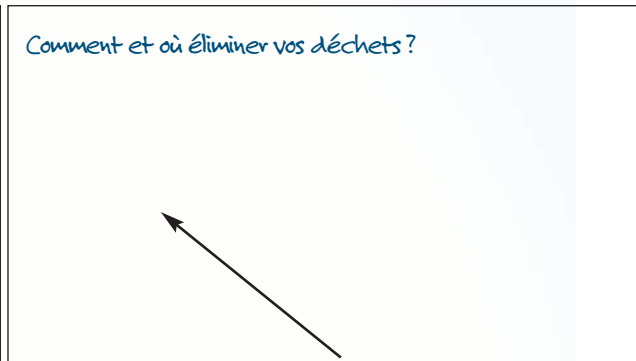
Chaque activité recensée sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat fait l'objet d'une "fiche d'information" que vous pouvez repérer par un système d'onglets en bas et à droite de la brochure.

- **Contenu des fiches au verso :**

*Liste des déchets les plus
couramment rencontrés dans
l'activité considérée*



Comment et où éliminer vos déchets ?



Les modalités pratiques pour gérer au mieux vos déchets au niveau local avec les coordonnées des entreprises de collecte et d'élimination qui peuvent répondre à vos besoins.

- **Contenu des fiches au verso :**

L'environnement, ce n'est pas que les déchets !

Nous vous proposons quelques conseils pratiques pour mieux gérer l'environnement dans votre entreprise.

En fin de brochure, vous trouverez la liste des prestataires collecteurs-éliminateurs classée par type de déchets et la liste des contacts utiles.



«Nous croulons sous les déchets !».

Une fois cette réalité constatée, que pouvons-nous faire ? Chaque citoyen a, aujourd'hui, le devoir d'œuvrer au quotidien pour gérer au mieux les déchets qu'il génère. C'est un enjeu majeur de la protection de l'environnement pour les années à venir.

Les entreprises, artisans, commerçants, qui sont le moteur du développement économique du territoire, sont confrontés au problème de l'élimination de leurs déchets d'activité. La loi encadre précisément leurs devoirs en la matière, mais elle est souvent difficile à appliquer et génératrice de coûts difficilement surmontables.

Pourtant, une bonne gestion des déchets est aussi une démarche éco-responsable qui prend toute sa raison d'être sur un territoire de Parc naturel régional.

Face à ce constat, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et le Parc du Pilat s'associent pour aider les entreprises à trouver des solutions adaptées à leur réalité quotidienne.

D'ores et déjà, les déchetteries de Bourg-Argental et le centre d'enfouissement technique de Saint-Just-Malmont sont ouverts aux entreprises pour le dépôt de certains déchets. L'ouverture prochaine de la déchetterie de Saint-Genest-Malifaux viendra renforcer ce dispositif.

Pour les autres catégories de déchets, et en particulier pour les déchets dangereux, les services du Parc du Pilat et de la Communauté de Communes travaillent à la mise en place, dans les mois qui viennent, d'une gestion mutualisée (opération de collecte et d'élimination de déchets communs à plusieurs entreprises par un seul et même prestataire, ce qui permet de réduire les coûts).

Pour l'heure, la présente brochure a pour but de vous informer sur les différents types de déchets produits par votre activité et de vous présenter des pistes de solutions pour leur meilleure gestion.

Vous l'avez compris, il s'agit là d'une première étape dont la suite n'aura d'efficacité que si nous travaillons ensemble en partant de vos préoccupations de professionnels. Aussi, nous vous invitons vivement à vous associer aux démarches que nous entreprenons pour le bien de notre territoire. Nos techniciens sont à votre disposition pour toute remarque ou suggestion. N'hésitez pas à les contacter !

Nous voudrions, enfin, remercier ici nos partenaires sans qui cette démarche n'aurait pas vu le jour : ADEME, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de la Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, SICTOM Velay-Pilat.



La Présidente
du Parc naturel
régional du Pilat



Le Président
de la Communauté
de Communes
des Monts du Pilat

